



14ème législature

Question N° : 99629	De M. Gwendal Rouillard (Socialiste, écologiste et républicain - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >maladies rares	Analyse > prise en charge. maladie de Ménière.
Question publiée au JO le : 04/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maladie de Ménière, pathologie qui affecte environ 10 000 personnes en France. Responsable de troubles extrêmement invalidants tels que de grands vertiges, des pertes d'audition, des acouphènes, des nausées, cette affection - dont la cause précise est inconnue - engendre un épuisement intense. Les douleurs et la fatigue qu'elle provoque engendre souvent des conséquences dramatiques pour les patients qui peuvent se trouver dans l'incapacité d'occuper un emploi, d'avoir des activités ou même de garder des liens sociaux. Cependant, la maladie de Ménière n'est généralement pas considérée comme une maladie rare. Aussi il lui demande si des mesures sont envisagées pour mieux prendre en compte cette pathologie, aider à son diagnostic et à la prise en charge des traitements efficaces.